

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	7 (1919)
Heft:	2
Artikel:	Quelques cas de changements de noms de famille [suite et fin]
Autor:	Aebischer, Paul
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-817836

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES CAS DE CHANGEMENTS DE NOMS DE FAMILLE

par PAUL AEBISCHER.

(*Suite et fin*)

Vers l'an 1400 s'établissait à Bulle, en qualité de barbier, « barbitonsor », un jeune homme de Riaz, Petrus Judet (5), fils de Girardus Judet (3). Et tandis que ses frères — la famille, d'ailleurs, ne tarda pas à s'éteindre — continuaient à habiter leur village, Petrus, lui, épousa à Bulle Perissonna Escoffier, et eut trois enfants : Cristinus (8), Girardus (9) et Nicodus (10) qui, semble-t-il, retourna à Riaz. Les deux premier firent souche également : mais leurs enfants, Petrus (11) ou Humbertus (12) par exemple, au lieu de s'appeler « Judet » tout court comme leurs pères, allongèrent leur nom de famille en « Judet alias Barbey ». Maintes fois on trouve même, dans la grosse de 1478, Petrus Judet appelé simplement : Petrus Barbey, ou Barbe¹. Par la suite, suivant le processus signalé plus haut déjà, le premier nom, l'ancien nom perd du terrain de plus en plus : on constate par exemple la forme « Barbey aultrement Judet », si bien que Francey Barbey (20) et son frère dom Pierre Barbey (19), chapelain de Bulle et curé de Vaulruz, de même que le neveu de celui-ci, dom Claude Barbey (26) membre du clergé de Bulle et curé de Vaulruz, ne portent, règle générale, que le nom de « Barbey », alors qu'ils sont cependant d'authentiques « Judet ». — Est-il même besoin de le faire remarquer ? Le mot indiquant la profession d'un ancêtre est arrivé à supplanter totalement, dans le cas présent, le vrai nom de famille.

En se reportant au tableau généalogique, il sera facile de cons-

¹ Cf. A. C., G. B., n° 50, f° XLVII.

tater qu'il y avait à Bulle, dans le courant du XVI^{me} siècle, deux branches principales dans la famille : l'une remontant à Cristinus Judet, et l'autre à son frère Girardus ; la première qui possédait en 1478 une maison dans le « *vicus de medio a parte montis* » et deux autres dans le « *magnus vicus a parte montis* », avait encore la plus grande partie de ses terres au Verdel ; la seconde au contraire, quoique possédant également une maison dans la Grand'Rue, avait gardé de nombreuses attaches avec Riaz : et c'est dans cette dernière localité qu'il semble qu'elle habitait, sinon en 1501, du moins en 1478.

Mais si ces deux branches de la famille Judet étaient assez nettement différenciées, quant à la place de leurs possessions, il n'en était pas de même quant au nom : celui-ci, en effet, variait simultanément et identiquement ; si dans la branche de Cristinus, par exemple, il y a des Judet alias Barbey en 1478, il y en a également dans la branche de Girardus ; si dans celle-ci, en 1531, il y a des Barbey tout court, il y en a aussi dans l'autre branche. Bien plus : les prénoms mêmes étaient semblables : à une même époque, en effet vivaient deux Petrus ; plus tard, deux Franciscus, deux Jehan : tout cela sans doute devait prêter à confusion, et il était tout naturel que l'on cherchât à remédier à cet inconvénient.

Et ce remède, on le voit apparaître dès 1531 : dans la grosse¹ de cette année-là, en effet, on parle de « *Franciscus junior et Jacobus filii quondam Rodulphi Judet alias Barbey dou Verdel* » : c'est à dire que, pour distinguer la première branche de la seconde, on lui donna un surnom tiré des terres mêmes qu'elle possédait. Cela si bien que, dans le *Rôle d'impôt pour la Gruyère*, impôt perçu en 1555, on trouve effectivement un Françoys du Verdel, et, quelques pages avant, un Francey Barbier : à ce moment-là, chose curieuse, la famille Judet, assez fortement représentée, numériquement, à Bulle n'avait pas un seul de ses membres qui portât le nom ancien.

En 1617, nouveau pas en avant : Jacques, fils de Francois Barbey, parlant des terres de Jean fils de Jacobus Barbey, appelle celui-ci « *Jean Verdel* » ; à ce moment-là, même la particule « *du* », indiquant un nom de lieu, avait disparu², et le nom Judet semblait devoir être

¹ AC. G. B. n° 38, f° XII^{xx} XIX.

² Il n'y a rien là qui doive étonner : dans la grosse de Bulle n° 59, f° III, pour citer un exemple analogue, on trouve la reconnaissance de « *Mermetus Bugnyon, filius Uldriodi dou Bugnyon* » (1409).

voué à l'oubli. — Il n'en fut rien cependant : si dans la grosse de 1643, en effet, le nom Barbey a toujours la prépondérance, on n'en constate pas moins, ici et là, que le nom Judet revient à la vie : on retrouve alors des formes telles que « Judet alias Barbey », et plus tard encore, dans la grosse de 1685, ces formes elles-mêmes se font très rares, pour laisser presque exclusivement la place à l'ancien nom, Judet : ce qui ferait supposer que, malgré ses nombreux avatars, ce dernier nom avait encore une vitalité considérable.

Ainsi donc, le nom Judet, que l'on trouve sans adjonction d'aucune sorte au commencement du XV^e siècle, passant par les phases successives Judet alias Barbey, Barbey alias Judet, Judet dou Verdel, du Verdel, Verdel, finit néanmoins par se retrouver tel quel, vers le milieu du XVII^e siècle, c'est-à-dire après deux siècles et demi d'évolution continue.

(1) Cf. A. C., G. B., n° 59, f° LXXVI verso ; voir aussi Gremaud, *op. cit.*, p. 101 (1377, 24 septembre et 8 novembre).

(2) A. C., G. B., n° 59, f° LXIX et LXXVI verso.

(3) A. C., G. B., n° 59, f° LXXVI verso ; pour Johanneta, cf. n° 59, f° LXXX.

(4) A. C., G. B., n° 59, f° LXXX.

(5) Cf. A. C., G. B., n° 59, f° XIII verso : « Petrus Judet de Rotavilla barbitonsor morans Buli. » (1408) ; Id., n° 57, f° III (1438, 4 septembre) et f° CXXII (1438, 5 janvier). Pour sa femme, Perissonna Escofier, cf. n° 59, f° XIII verso (1408) et n° 50, f° III verso.

(6) A. C., G. B., n° 59, f° LXXVI verso et LXXX.

(7) A. C., G. B., n° 59, f° LXXXIII.

(8) G. B., n° 59, f. III ; Cf. Gremaud, *op. cit.*, p. 134 (1463, 22 mars).

(9) G. B., n° 59, f° III.

(10) G. B., n° 50, f° CCXVII.

(11) G. B., n° 50, f° LIII verso (1478, 10 avril) et IX^{xx} XVIII verso (1478, 12 octobre) ; cf. Gremaud, *op. cit.*, pp. 145-146 (1481, 22 décembre) et p. 150 (1483, 7 et 22 mars).

(12) A. C., G. B., n° 50, f° LIII verso et IX^{xx} XVIII verso ; A. B., n° B, 51 (1481, 26 juin).

(13) G. B., n° 50, f° XVII verso (1478, 8 avril), VIII^{xx} XIII verso (1478, 12 juin) et CCXVII (1478, 10 octobre) ; cf. également G. B., n° 45, f° XLIV verso (1501, 11 mai).

(14) A. C., G. B., n° 50, f° XVII verso, VIII^{xx} XIII et CCXVII verso ; id., n° 45, f° XLVIII (1501, 11 mai).

(15) A. C., G. B., n° 45, f° VI^{xx} III (1501, 23 mai) et n° 38, f° XLI^{xx} XVI (1531).

(16) A. C., G. B., n° 45, f° VI^{xx} III.

(17) A. C., G. B., n° 45, f° VII^{xx} IX (1501, 10 mai).

(18) G. B., n° 45, f° VII^{xx} IX. — Aymoneta et Loysia avaient, dans le « magnus vicus a parte montis », une maison, héritage paternel, attenante à la maison de Nicoletus Paschod ; les relations de voisinage devaient être assez bonnes, puis-

que les deux fils de celui-ci, Glaudius et Rodulphus, épousèrent précisément les deux sœurs Judet.

(19) La grosse n° 38, f° Xlllx Xlll (1534, 1^{er} juin) l'appelle « venerabilis vir dominus Petrus Barbey, presbiter secularis Buli ». Deillon, *Dictionnaire des paroisses*, t. 2, pp. 296-297, dit qu'il appartenait au clergé de Bulle de 1513 à 1532. A un autre endroit (p. 291) il signale qu'« en 1538, D. Pierre Barbey résigne la cure de Vaulruz en faveur de son neveu, Claude Barbey. »

(20) A. C., G. B., n° 38, f° Xlllx VII; *Rôle d'impôt pour la Gruyère*, p. 425 (1555).

(21) A. C., G. B., n° 38, f° Xlllx XVII.

(22) G. B., n° 38, f° IXxx XIX (1531, 28 décembre).

(23) G. B., n° 38, f° Xlllx XIX (1531); Deillon, *op. cit.*, t. 2, p. 255 (1534); A. C., *Rôle d'impôt pour la Gruyère*, p. 428 (1555).

(24) G. B., n° 38, f° Xlllx XIX.

(25) G. B., n° 28, f° VII^e LVI verso et VII^e LXIII.

(26) G. B., n° 28, f° VII^e LXVIII (1578, 6 juin) : «... venerable messire Domp Claude Barbey, aultrement Judet, chappelain de Bulloz et moderne curé de Vaulruz. » Deillon (*op. cit.*, t. 2, p. 291), qui le dit avoir été curé de Bulle, le fait faussement « fils de Peter ». C'est évidemment une erreur : dom Claude Barbey, en effet, était fils de François Barbey (Cf. G. B. n° 38, f° Xlllx VII et n° 28, f° VII^e LXVIII).

(27) A. C., G. B., n° 28, f° VII^e XLV (1578, 9 juin).

(28) G. B., n° 28, f° VII^e XXIII verso (1578, 3 juin).

(29) G. B., n° 28, f° VII^e XXIII verso. Cf. Deillon, *op. cit.*, t. 2, pp. 291-292; D. Blaise Barbey aurait été doyen de Bulle de 1586 à 1603; en septembre 1603 « il permuta sa cure avec D. Allamand Paris, alors curé à St-Aubin » : Deillon (*ibid.*, t. 11, p. 31) le cite comme curé-doyen en cet endroit de 1603 à 16...

(30) G. B., n° 28, f° VII^e XXXV (1578, 9 juin).

(31) Pour Pierre et ses frères, cf. G. B., n° 28, f° VII^e LVI verso (1578, 6 juin) et VII^e LXIII (1578, 3 juin).

(36) Cf. G. B., n° 22, f° 320 verso (1617, 14 août). 453 verso, etc.

* * *

Le petit hameau du Borgeat — quelques maisons sur la route de Crésuz à Černiat — donna son nom, dans le courant du XIV^e siècle¹ et peut-être avant déjà, à une famille de serfs dépendant du couvent de la Valsainte, famille affranchie vers 1400 seulement, ainsi que semble le dire le premier terrier de ce monastère. A cette date, on trouve deux reconnaissances au nom de la famille dou Borjat : l'une faite par Johannetus Lyoumat (6), fils de Jaquerius Lioumat

¹ Deux actes, datés du mercredi avant la S^t Jean-Baptiste 1341 (27 juin) et du 24 septembre 1348 mentionnent Girardus, Perrodus, Humbertus et Vanodus dou Borjat ; ces actes sont deux confirmations de donation de ces hommes, avec leurs ténements, à la Valsainte, par Alix veuve de Girard de Charmey (1341) et par sa fille Johanneta (1348). (AC, Fonds du Collège, carton 71, n°s F. 3 et F. 4).

alias dou Borjat (1), à son nom et à celui de sa nièce Roleta (12), fille d'Humbertus Lioumat (7), que l'on retrouve en 1435 sous le nom de Humbertus Lioumat alias Jorant; l'autre faite par Jaquetus (11), fils d'Uldrisetus dou Borjat (5) et par son cousin, Perrodus douz Borjat (10), fils d'Henriodus (4). Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser le degré de parenté existant entre Uldrisetus et Henriodus, d'une part, et Johannetus et Humbertus d'autre part. Etaient-ils frères? A première vue, il semblerait que non, puisque leur nom de famille est différent: mais nous avons un Jaquetus Souters fils de Durandus dou Borjat, et nous avons constaté à Bulle que Johannod Guisel était fils d'Ulricus Glasson: l'objection par conséquent ne porte pas. Ce qui par contre pourrait faire conclure à la parenté, et à une parenté assez rapprochée, c'est que ces deux parties de la famille, si famille il y a, avaient de très nombreux biens en indivis.

La famille Lioumat, d'ailleurs, ne tarda pas à s'éteindre: Johannetus et Humbertus n'eurent chacun qu'une fille. Les deux autres au contraire firent souche; et c'est à ce moment, entre 1435 et 1451 semble-t-il, que la famille quitta Cerniat, son village d'origine, pour aller s'établir au centre du village de Charmey, à Feydières. C'est de cette manière que s'explique l'existence dans cette localité, à partir de 1450, de deux familles dou Borjat, l'une représentée alors par Marmetus dou Borjat, l'autre par Petrus dou Borjat; et alors, pour bien distinguer ces deux petits-cousins l'un de l'autre, on commence à désigner le premier sous le nom de Marmetus dou Borjat alias Pillivuit — très probablement du nom de la maison qu'il habitait — tandis que l'autre est appelé Petrus dou Borjat alias Cugnyet. Dans les premières années du XV^e siècle, un membre de la même famille qui habitait Corbières, avait déjà eu un surnom de ce genre; on l'appelait en effet Nycodus dou Borjat dictus Perreta.

Et ensuite, chose curieuse, alors que le fils de Petrus, Jaquetus dou Borjat, garde son surnom de Cugnyet, comme d'ailleurs son frère Petrus, on ne trouve le fils de Marmetus, Anthonius, que sous le nom de douz Borjat. C'est tout simplement qu'une autre famille de Charmey possédait également le surnom de Pillivuyt: la famille Bastardet, et que, pour une raison à nous inconnue, ce surnom lui resta, tandis qu'on le supprimait aux douz Borjat, cela pour ne point créer de confusions.

Anthonius douz Borjat n'eut que trois filles: Johanneta (20), Antho-

nia (21) et Glaudia (22), avec lesquelles disparaît à Charmey la famille dou Borjat : dans l'autre branche, en effet, Jaquetus et ses trois fils étaient partis pour Bulle entre 1501 et 1511, et Petrus, selon toutes probabilités, s'établit à Fribourg.

C'est donc à Bulle qu'à partir de 1511 on retrouve la famille dou Borjat, et c'est à cette époque également que par la transformation « dou Borjat alias Cugnyet », puis « Cugniet alias dou Borjat » l'ancien nom de famille, à partir de la fin du XVI^e siècle, disparaît complètement pour faire place au surnom, ou plutôt au second nom Cugniet, nom que la famille portera dès lors. — Et si pour quelques instants l'on admet que la famille Cugniet de Fribourg est de même origine que celle de Bulle, il faut constater que l'on trouve dans celle-là des variations identiques et synchroniques, comparées aux variations de celle-ci ; Pierre, après s'être appelé dou Borjat, s'appelle Dubordard (?) alias Cugniet, puis Cugniet alias dou Borjat puis enfin Cugniet : c'est également le nom que son fils a porté¹ avant de germaniser son nom en Weck², nom que ses descendants ont gardé jusqu'à maintenant.

(1) A. C., G. Valsainte, n° 1, f° 39.

(2) A. C., G. Valsainte, n° 1, f° 41.

(3) A. C., G. C., n° 98, f° VIIxx IX verso (1408) et n° 100, f° II^e Lllll verso.

(4) A. C., G. Valsainte, n° 1, f° 41 (1401, 2 février).

(5) G. Valsainte, id., ibid.

(6) G. Valsainte, id., f° 39 (1401, 2 février).; A. C., Fonds Collège, n° F, 9 (1408, 11 juin).

(7) A. C., G. Valsainte, n° 1, f° 39 et n° 2, f° LXXIII (1435, 4 janvier).

(8) G. Valsainte, n° 1, f° 41.

(9) A. C., G. C., n° 96, f° XII (1436, 11 janvier) : Johanneta alumpna condam Nicodi dou Borjat burgensis de Corberes nunc uxor Petri Vuerbex perrochie de Oye [Château d'Oex].

(10) G. Valsainte, n° 1, f° 41 (1401, 2 février) : « Nos Jaquetus filius Uldriseti

¹ Cf. A. C., *Comptes de la Fabrique de St. Nicolas*, n° 9, p. 4.

² L'étymologie du nom Cugniet est discutable. Ce mot provient-il du latin cuneu + ittu, ou bien du prénom germanique (Cf. Förstemann, *Altdeutsches Namensbuch*, p. 378) Chuniko +. ittu ? Toujours est-il qu'il existait au XV^e siècle à Fribourg un mot cugniet désignant un outil, un coin (Cf. A. C., *Compte des trésoriers* n° 122; Compte pour la destruction de la tour du Bourg) et qu'on a traduit cugniet par le mot de patois allemand correspondant, c'est à dire par Weck, qui désigne également un coin. Cf. alld. singinois actuel wèkkè = coin; a. h. all. wecki = Keil (Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, 8. Aufl., p. 481).

dicti dou Borjat et Perrodus filius quondam Henriodi dicti dou Borjat de Sernai cognati germani... »

- (11) G. Valsainte n° 1, f° 41.
- (11^{bis}) A. C., G. Valsainte, n° 2, f° LXVIII.
- (12) A. C., G. Valsainte, n° 1, f° 39.
- (13) A. C., G. Part-Dieu, n° 3, f° LXVIII (1451, 17 novembre); A. C., G. C., n° 78 (non folié et sans date), id., n° 92, f° Xlll (1468); id., n° 91, f° VIII verso (1471, 17 octobre); id., n° 88, f° V (1478, 26 mars) et n° 89 f° ll verso.
- (14) A. C., G. Valsainte, n° 2, f° IIIIxx (1435, 24 janvier); G. Part-Dieu n° 3, f° IIIIxx 1 (1459, 19 février); G. C. n° 92, f° XII (1468); id. n° 91, f° XIIIxx (1471, 25 novembre) et n° 89, f° V (1498, 27 mars).
- (15) A. C., G. Valsainte, n° 2, f° IIIIxx VII (1435, 24 janvier).
- (16) A. C., G. Humilimont n° 55, f° C verso (1483, 25 octobre).
- (17) A. C., G. Valsainte, n° 3, f° 122 (1483, 9 octobre); G. Humilimont, n° 55, f° C verso (1483, 25 octobre); G. Valsainte n° 4, f° XIX (1438, 10 janvier); G. C., n° 87, f° XI (1498, 18 janvier) id. n° 85, f° Llll.
- (18) A. C., G. C., n° 88, f° VI verso (1478, 6 avril) et n° 89, f° VIII verso (même date).

(19) Ce Petrus est certainement la souche de la famille Weck actuelle. — Dans une reconnaissance du 20 janvier 1483 (G. Valsainte, n° 3, f° 135), alors que son père vit encore, il est appelé « Petrus douz Barjat junior de Fedieres filius que Petri dou Barjat. » Or, l'on sait, d'autre part, que ce Petrus dou Barjat [senior] avait un second fils, Jaquetus dou Borjat, appelé également Jaquetus dou Borjat alias Cugniet — Cugniet était d'ailleurs, ainsi qu'il l'a été dit, le surnom de toute cette branche — : on peut donc admettre, à défaut même de témoignage précis, que Petrus junior était connu également sous le nom de *Petrus dou Borjat alias Cugnyet*. — D'autre part, M. d'Amann, dans ses *Notices biographiques sur les membres de la famille Weck* (page 3), dit ceci : « En 1504, Pierre Gugniet, alias Cugniet, Guillemette sa femme et Frantz, leur fils, achetèrent de M. le boursier Reyff, une maison au haut du Stalden. D'après cet acte, Pierre aurait porté le nom de Dubordard et le surnom de Cugniet, mais en l'absence de ce document dont il n'est trace nulle part ailleurs, il faut s'en tenir au nom de Gugniet sous lequel Pierre est désigné dans la réception à la bourgeoisie. » Il résulterait de cela, par conséquent, qu'il y avait à Fribourg un *Pierre Dubordard alias Cugniet*. Mais si cet acte s'est perdu, il est resté, dans le registre n° 108, f° 47^{vo}, du notaire Jost Zimermann, la mention, datée du 21 décembre 1510, d'une tractation entre un certain Pierro Nicola, de Charmey, et Wilhelm Reyff, ancien bourgmestre; et comme témoin nous voyons figurer *Petrus Cugnet alias dou Borjat* bourgeois de Fribourg Première coïncidence très remarquable.

A Charmey, Petrus douz Barjat fait une reconnaissance en 1483 : dans la suite, il n'apparaît plus, il ne va pas à Bulle, où ses neveux avaient émigré. Et en 1504, par contre, apparaît à Fribourg, avec femme et enfant, un Petrus dou Borjat que la tradition dit venir de Bulle. Seconde coïncidence curieuse.

Dans le même registre enfin du notaire Zimmermann (A. C., Registres notariaux n° 108, f° 79^{vo}) on trouve l'acte suivant, daté du samedi après St Barnabé 1505 (14 juin 1505) : « Glaudo Dorsin de Charmey debet pro se et suis Pierro Cugniet resident en Frybourg la somme de XL lib. laus... » Il est donc évident que

Pierro Cugniet, à ce moment, en effet, non encore bourgeois de Fribourg, était en relations d'affaires avec une personne de Charmey; or, comme il n'était pas banquier, mais bien tailleur, on peut se demander si cette somme relativement considérable, reliquat d'une dette plus considérable encore, ne proviendrait pas peut-être d'une vente d'immeubles faite par Pierro Cugniet à Glaude Dorsin.

De l'étude simultanée de ces trois faits il semble bien résulter, en un mot, que *Pierre Cugniet alias dou Borjat* de Fribourg est identique à *Pierre dou Borjat alias Cugniet* de Charmey: les dates concordent, les noms également, et de telles coïncidences, dans le cas actuel, ne peuvent guère trouver leur explication que dans l'admission de l'identité.

(20) et (22) A. C., G. Valsainte n° 6, f° VI^e I (1516, 14 décembre) et G. C. n° 81, f° C. verso (1520, 16 juin).

(21) A. C., G. Valsainte n° 6, f° VI^e I.

(23) A. C., G. Humilimont n° 6, f° 143 (1511, 4 décembre).

(24) A. C., G. Humilimont n° 6, f° 140 verso (1511, 4 décembre).

(25) A. C., G. B., n° 38, f° I (1531, 26 janvier); A. B., n° C, 12 (1534, 28 janvier).

(26) A. C., G. B., n° 38, f° V (1531, 26 janvier) et n° 28, f° LXXVIII (1578, 5 juin).

(27) A. C., G. Humilimont n° 11, f° VIII^{xx} X (1555).

(28) Cf. G. Humilimont n° 11, f° VIII^{xx} X et n° 17, f° 324 (1569, 14 septembre).

(29) A. C., G. Humilimont, n° 11, f° VIII^{xx} III.

(30) G. Humilimont n° 17, f° 275 verso (1569, 14 septembre) et A. C., G. B. n° 28, f° LXXX (1578, 5 juin).

(31) G. Humilimont, n° 17, f° 324 (1569, 14 septembre).

(32) Cf. G. Humilimont, n° 23, f° 107 (1619, 8 février).

(33) A. C., G. B., n° 22, f° 616 verso (1617, 22 juin).

(34) G. B., n° 22, f° 616 verso; Cf. Deillon, *Dictionnaire des paroisses*, t. 2, p. 298.

(35) A. C., G. B., n° 22, f° 616 verso.

(36) A. C., G. Valsainte, n° 15, f° 585 verso (1607, 27 avril); il est encore mineur à cette époque; cf. G. B., n° 22, f° 624 verso (1617); G. Humilimont, n° 23, f° 101 (1619, 7 février) et G. B., n° 15, f° 668^{vo} (1647, 19 sept.)

(37) Cf. G. B., n° 22, f° 419 (1617, 18 mai).

(38) A. C., G. Valsainte, n° 15, f° 585 verso (1607, 27 avril).

(39) G. B., n° 9, f° 546 verso (1685, 26 décembre); G. Humilimont, n° 35, f° 50. (1688, 18 novembre). Deillon, *op. cit.*, p. 299 dit qu'il est né le 10 août 1632.

(40) A. C., G. B., n° 9, f° 543 (1685, 26 décembre).

(41) Cf. G. B., n° 9, f° 537 verso (1686, 10 janvier).

(42) G. B., n° 9, f° 540 verso (1686, 10 janvier) et G. Humilimont, n° 35, f° 39 verso (1688, 18 nov.).

* * *

Les cas Glasson-Guisel, Gilliard-Glasson, Henno-Yaqui, Yaqui-Glasson, Judet-Barbey, Judet du Verdel, dou Borjat-Souters, dou Borjat-Cugniet — série déjà longue, et qu'il eût été extrêmement facile

d'allonger encore — tous ces cas sont susceptibles, semble-t-il, d'éclairer un peu la question des noms de famille à la fin du moyen âge, et de démontrer que ces noms de famille, alors, n'avaient pas l'importance que nous leur attribuons aujourd'hui. Aucune loi ne les protégeait¹, en effet; de création essentiellement populaire, ils restaient absolument assujettis à la volonté populaire; créés uniquement dans un but de simplification, dans le but de savoir immédiatement de qui l'on parlait, ils cessaient d'exister — après quelques hésitations, cela va sans dire — sitôt qu'ils ne répondaient plus à la raison pour laquelle ils avaient été créés. Y avait-il, par exemple, dans une localité, plusieurs personnes que leur nom de famille primitif, pour une cause ou pour une autre, ne pouvait suffire à différencier? On adjoignait un second nom de famille au premier, et il n'était pas rare que ce second nom, avec le temps, prit la place du premier, et arrivât même à le supplanter. — C'est ainsi par exemple qu'il faut expliquer les formes *dou Borjat alias Pillivuyt* et *dou Borjat alias Cugniet*; c'est ainsi encore — on l'a vu d'ailleurs — qu'il faut expliquer le changement *Judet-Barbey-du Verdel*: et une preuve de plus que l'on peut apporter dans ce cas, c'est que le dernier nom, *du Verdel*, apparaît au moment précis où la famille, étant nombreuse, il était nécessaire de faire de nouvelles distinctions; et ce même nom disparaît sitôt que la famille diminue en nombre, c'est à dire au moment où il était de nouveau possible, sans craindre des confusions, de n'avoir plus qu'un nom.

Les quelques cas étudiés jusqu'ici permettront aussi d'élucider une question longtemps débattue, savoir la signification de la partie « *alias* ».

Dans un article sur la « Signification des mots *dictus* et *alias*

¹ Il semble qu'au moyen âge chacun pouvait changer de nom à son gré. Le droit romain fournissait un texte précis dans ce sens, par la loi *De mutatione nominis* (Livre IX, tit. 25): « *Sicut initio nominis, cognominis, prænominis recognoscendi singulos impositio privatis libera est, ita horum mutatio innocentibus periculosa non est. Mutare itaque nomen sive prænomen, sine aliqua fraude, licito jure, si liber es, secundum ea quæ sæpe statuta sunt, minime prohiberis, nulli ex hoc præjudicio futuro.* » Les juristes d'alors, comme Guillaume Benedicti, professaient la même doctrine; il faut arriver, en France, jusqu'au 26 mars 1556 pour trouver un texte de loi proclamant l'immutabilité des noms de famille: c'est l'ordonnance de Henri II concernant les tailles de Normandie, art. 9, ordonnance qui fut d'ailleurs abrogée par une autre ordonnance datée du 17 août de la même année.

dans les chartes de la Suisse romande¹ », Hisely dit ce qui suit : « Dans mon opinion, il faut admettre, en thèse générale, que l'adverbe *alias* dans nos chartes, indique que le nom qui précède ce vocable a été substitué au nom qui le suit, lequel était à l'origine le vrai nom de famille² ».

Or, si l'on se base sur les exemples étudiés jusqu'à présent — et ils sont assez nombreux pour permettre l'énoncé d'une loi générale — il est évident que l'opinion de Hisely est fausse, en thèse générale précisément. — Si nous admettons ses conclusions, en effet, et si d'autre part nous constatons des cas tels que « *Judet alias Barbey* » — et il importe de noter que cette forme est la forme qui succède *immédiatement* à la forme simple « *Judet* » — « *Henni alias Yaqui* », « *Jacky alias Glasson* », « *dou Borjat alias Cugniet* », il faudrait admettre par le fait même que *Barbey*, *Yaqui*, *Glasson*, *Cugniet* sont les vrais noms de famille, les plus anciens par conséquent, et que *Judet*, *Henni*, *Yaqui*, *dou Borjat*, ont été respectivement substitués aux noms primitifs : or il a été suffisamment démontré — il n'y a qu'à se reporter aux tableaux généalogiques — que c'est *précisément le contraire* qui a eu lieu et que *Barbey*, *Yaqui*, *Glasson* et *Cugniet*, bien loin d'être les anciens noms, ne sont qu'une adjonction postérieure.

A l'appui de sa thèse, Hisely apporte un certain nombre d'exemples :

1388, 6 déc. Mermet deis parens *alias* bellebrin.

1407, 7 janv. Ego Petrus Morel sutor et civis Lausannensis, filius quondam Perrodi Morel *alias* Estarabex, civis Lausannensis.

1426, 9 mai Jacquetus dictus Cornarre *alias* Mathe — demeurant à Concise.

Il n'est pas besoin de longues réflexions pour se convaincre de ce que ces citations ne prouvent absolument rien : pour qu'elles aient quelque poids, en effet, il eût fallu qu'Hisely démontre, pour le premier exemple comme pour les autres, que *Bellebrin*, *Estarabex*, *Mathe* sont bien les anciens noms : or *il fait une pétition de principe, il se contente de donner comme preuves précisément ce qui devrait être prouvé*.

Sa traduction d'*alias* par *autrefois*, d'ailleurs, n'allait pas sans

¹ Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde, 1864, pp. 33-35 et 47-50.

² Anzeiger...., *op. cit.*, p. 49.

lui causer certaines difficultés. Quelques lignes plus loin¹, en effet, après qu'il a cité un certain « Aymo de Pallexuer *alias* Falcunet dicti loci de Pallexuer », il ajoute : « Dans un acte du 16 août 1467, le personnage nommé ci-dessus est dit : « Aymo Falcunet alias de Pallexouz ». La même permutation aurait eu lieu à l'égard de Gui Falconet, qui en 1470 est dit « de Pallexiouz alias Falconet », et en 1487 : « Guido Falconet alias de Pallexouz ». « En signalant cette interversion, dont je ne connais pas d'autres exemples, ajoute Hisely, je n'entends point entrer dans l'examen d'une question de généalogie qui a été débattue. Je me borne à constater la dite transposition de nom d'un point de vue général, comme une irrégularité, comme une méprise due peut-être à l'incurie des clercs et du public ».

Or, nous, nous connaissons d'autres exemples de cette interversion, et il n'y a là ni irrégularité, ni méprise, ni incurie des clercs et du public : ce qu'il y a tout simplement, c'est que ce Guido cité par Hisely avait deux noms de famille également employés, qu'il s'appelait indifféremment Guido Falconet ou Guido de Pallexouz, de même que nous avons vu Johannis Giglard (20) être appelé indifféremment Johannis Giglard alias Glasson ou Johannis Glasson alias Giglard, Johannis Giglard ou Johannis Glasson ; de même que l'on a Francoys Judet aultrement Barbey² ou bien Francoys Barbey aultrement Judet³, de même encore que l'on a, dans une grosse de Corbières, Claude Gaspan aultrement Mestralat⁴ non loin de Claude Mestralat aultrement Gaspan. Ce qu'il y a aussi et surtout, c'est que la théorie d'Hisely est fausse, c'est que son interprétation manque d'élasticité : ce qui l'oblige à supposer des fautes de copiste là où il n'y en a aucune.

Quel est alors le vrai sens *d'alias*? *Alias* signifie tout simplement *autrement dit*. La particule « *alias* » presuppose que l'individu indiqué possède deux noms de famille employés concurremment : et c'est précisément l'emploi simultané de ces deux noms qui obligeait les clercs à les mentionner dans les actes. — Qu'*alias* ait parfois le sens de « autrefois », ce n'est pas niable : si nous avons en effet des

¹ Anzeiger..., p. 49.

² A. C., G. B. n° 28, f° VII^e XXIII^e verso.

³ Id., id., f° VII^e XXVI.

⁴ A. C., G. C. n° 59, f° XL (1546) et XLI; Reconnaissance de Willelme Gaspan, bourgeois de Corbières, fils de Glaude Gaspan aultrement Mestralat. Au folio XLI, on lit : « par ledit Claude Mestralat aultrement Gaspan pere dudit confessant.... ».

cas comme « Francoys Barbey alias Judet », ou bien « Johannes Glasson alias Giglard », il est clair que le sens de « autrefois » s'adapte merveilleusement bien, et que la particule *alias*, alors, est suivie du nom ancien, du vrai nom de famille. Mais ce ne sont là que des cas spéciaux, ce n'est là qu'un sens restreint ; et de ce qu'un personnage s'appelle par exemple « Mermetus Moret alias Barat¹ », on n'a pas du tout le droit de conclure que « Barat » est l'ancien nom de la famille et « Moret » le nouveau — conclusion qui, ici encore, irait à l'encontre de la vérité — ; tout ce que l'on peut en tirer, c'est que ce Mermetus était appelé tantôt Moret, tantôt Barat ; on peut même en conclure, c'est possible, que, puisque « Moret » est cité en premier, ce devait être le nom le plus souvent employé. — Qu'*alias* ait quelques autres fois, très rarement sans aucun doute — j'avoue que je n'en ai point trouvé d'exemple —, le sens d'« allié à », et que le nom qui suit soit en ce cas le nom de l'épouse, il n'y a en soi aucune impossibilité métaphysique : mais là encore c'est un sens restreint de « autrement dit » : il va de soi, en effet, que les nombreux cas d'« alias » cités jusqu'ici ne supposent nullement un mariage.

Hisely termine son article² en remarquant que « vers la fin du quatorzième siècle (sinon plus tôt), surtout dans le quinzième, se manifeste chez les hommes taillables le besoin de remplacer leur nom de famille par un nom nouveau ». Il voit « la tendance des cultivateurs libres, ou de leurs égaux, non seulement à substituer un nom nouveau à l'ancien, mais encore à négliger celui-ci, à le faire oublier ». Autant dire — et en cela, il a raison — que cette tendance était générale au quinzième siècle, et surtout au commencement du seizième. — A quoi l'attribuer, cette tendance ? A la volonté bien définie des paysans et de leurs égaux ? Je croirais être plutôt en présence, ainsi que je l'ai déjà dit, d'un mouvement tout spontané, résultant simplement d'un plus grand besoin de simplification, d'un plus grand besoin de clarté, mouvement auquel l'on peut comparer ce qui se passe de nos jours encore, à la campagne surtout. Actuellement les noms de famille sont protégés par les lois : mais il n'est pas rare de remarquer que, dans certains villages, les gens ne se désignent

¹ Hisely, *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*, t. II, p. 725
Châtel sur Montsalvens, 1479.

² Anzeiger..., 1864, p. 50.

nullement par leurs noms de famille enregistrés officiellement à l'état-civil, mais bien par un autre qualificatif qui en tient lieu : à l'Allemande, Crottu, au lieutenant, de la Place, Frisé : cela surtout dans les endroits où telle famille, étant représentée par un si grand nombre de membres, que le nom de famille ne peut plus servir à distinguer ceux-ci les uns des autres¹.

Ce second nom, au sortir du moyen âge comme aujourd'hui, on l'empruntait à la maison ou aux prés que telle famille habitait ; on se servait aussi du prénom d'un ancêtre, du père ou du grand père : Henno alias Yaquit à Pont la Ville, de Putheo alias Petremandi² à Bulle ; on se servait encore d'un nom de métier, métier professé par un membre de la famille : Judet alias Barbey ; on l'empruntait au nom du village d'origine : Pierre Emoula aultrement de Marsens³, Johannis de Sibor alias Vuaddens⁴ ; on employait également un adjectif, un qualificatif quelconque : Pierre Bosson alias Maulcorent de Marsens⁵, Johannis de Sibor alias Pidoux⁶ ; le second nom peut provenir encore du nom de famille de la mère : Giglard alias Glasson⁷ : c'est dire en un mot que la formation de ce second nom a été pres-

¹ Dans sa Préface du *Glossaire du patois de Blonay*, par Louise Odin, M. Ernest Muret, professeur à l'Université de Genève, fait exactement la même remarque : « Plus de la moitié des anciens bourgeois de Blonay s'appellent Bonjour ou Dupraz. En contraste avec cette disette de noms de famille et le petit nombre des prénoms usités en patois, foisonnent les diminutifs, les noms familiers ou hypocoristiques, les surnoms et sobriquets, soit personnels et viagers, soit héréditaires, à la façon des *cognomina* romains, dans une famille ou un groupe de familles apparentées. Cette abondance est le corollaire de cette disette. L'impérieuse nécessité de distinguer, au sein d'une communauté restreinte, les familles et les individus de même nom a perpétué jusqu'à nos jours, au village, les habitudes onomastiques du bon vieux temps où il n'y avait pas encore d'état-civil régulier... »

² A. C., G. B., n° 50 f° XII verso : *Recognitio Johannis de Putheo alias Petremandi, filii Petremandi de Putheo* (1478).

³ A. C., G. B., n° 41 (1538), f° XIX.

⁴ A. C., G. B., n° 50 (1478), f° CCXLVII.

⁵ A. C., G. B., n° 41 (1538), f° XI^{xx} XVIII.

⁶ A. C., G. B., n° 46, f° III^e XXXI verso.

⁷ Il est inutile de faire remarquer que nous sommes en présence d'une transformation absolue du nom, qui a passé de Giglard à Glasson. — La table généalogique peut ici induire en erreur : à partir de Nicolette, épouse de Rolet Giglar, en remontant, c'est une famille Glasson totalement différente de celle qui existe encore ; une généalogie de celle-ci, en effet, devrait partir du premier Juglar connu de Mermetus, puis indiquer, à partir de Roletus (21) le changement de nom.

que identique, sauf naturellement les conditions provenant de la différence d'époque, à la formation des premiers noms de famille datant du XIII^{me} siècle ou de plus tôt déjà; *c'est dire également que tous les noms de famille ne sont pas si anciens, et qu'il s'en est formé continuellement, durant tout le moyen âge, jusqu'au XVI^{me} siècle.*

Et quelques-uns de ces nouveaux noms ont été si solidement établis qu'ils ont complètement effacé l'ancien nom de famille: c'est ainsi que Yaqui remplaça à tout jamais le nom Hennoz, et qu'à son tour, lui aussi céda la place au nom Glasson, dans une branche de la famille tout au moins; mais il arrivait également, en vertu de causes inconnues, que l'ancien nom, un jour, reprenait le dessus et réintégrait sa place: c'est le cas Judet — Barbey — Judet.

Si les causes intimes de ces changements sont difficiles, le plus souvent impossibles à trouver — il faudrait pour cela connaître jusqu'aux plus petits détails de la vie de chacun des membres de la famille — le processus de la transformation, au contraire, se laisse clairement percevoir: il est d'ailleurs toujours le même. Un jour, l'ancien nom est accompagné d'un second nom de famille: celui-ci est de plus en plus employé; plus tard encore il s'emploie plus facilement que le premier: Barbey alias Judet, Cugniet alias dou Borjat, Yaqui alias Hennoz; vient enfin l'heure où l'ancien nom est mis au rancart, au profit du second, qui demeure seul, parce qu'il répond mieux au pourquoi du nom de famille, qui est de simplifier les dénominations. — Et l'erreur de Hisely a été de méconnaître ce principe, ou peut-être de ne point l'appliquer là où il devait être appliqué. Il a voulu renfermer la solution de la question dans une formule trop rigide et trop étroite; il n'a pas cru qu'il avait, dans la signification de l'adverbe « alias », à étudier le résultat d'une des grandes forces de l'esprit humain: le moindre effort.